



École de maraîchage urbain sur petite surface

Organisme de formation au maraîchage urbain sur petite surface selon la surface méthode traditionnelle française (French Method)

n° de déclaration d'activité 93060919506 (ce numéro ne vaut pas agrément ...)

Livret d'accueil du stagiaire



Formation longue

Année 2021/2022



Bienvenue au sein de l'Institut Moreau-Daverne®

Vous allez intégrer l'Institut Moreau-Daverne® pour apprendre le maraîchage selon la méthode traditionnelle française (French Method).

Cette méthode de production va servir de support à une formation théorique plus générale vous permettant de maîtriser l'ensemble des compétences et les responsabilités des postes de travail conduisant à la direction d'une entreprise maraîchère sur petite surface.

Ces échelons professionnels sont ceux reconnus par la nouvelle Convention collective nationale des entreprises agricoles et des CUMA en date du 15 septembre 2020 et annexes du 1^{er} avril 2021.

Cette formation demande un investissement total de votre part sur plusieurs mois mais cet engagement à plein temps vous conduira à la maîtrise de votre nouveau métier, à la possible création de votre entreprise agricole et à ses revenus tirés de vos productions.

Vous aurez également la possibilité de présenter un dossier en VAE pour tenter de valider un diplôme selon vos compétences : CAP, BEPA, BPREA ou BTA.

Le niveau de diplôme, si vous souhaitez en présenter, sera défini lors de votre auto-évaluation en début de formation.

Mais quel que soit votre choix, la formation longue durée, d'un an, vous permet, après la validation des niveaux certifiants (Paliers de 1 à 12) de devenir agriculteur(trice) à plein temps, inscrit à la MSA, chef(fe) d'entreprise et capable d'autonomie professionnelle.

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles au bon déroulement de votre formation :

- 1°) Présentation de l'Institut Moreau-Daverne®
- 2°) Notre offre de formation
- 3°) Notre engagement qualité
- 4°) La présentation du formateur
- 5°) Les moyens pédagogiques
- 6°) L'organisation des critères à valider et les diplômes en VAE
- 7°) Modalités de financement



1°- Présentation de l'Institut Moreau-Daverne®

L'organisme de formation au maraîchage urbain sur petite surface selon la méthode traditionnelle française est intégré au cœur de l'Institut Moreau-Daverne® qui est

- un centre de recherches sur l'agriculture biointensive sur petite surface
- un centre de formation professionnelle continue et d'encadrement à l'installation en agriculture.

L'Institut Moreau-Daverne® a pour but de

- 1- favoriser le développement de l'agriculture biologique, urbaine ou de pleine campagne sur petite surface, dans toutes les professions agricoles de productions végétales et animales,
- 2- accompagner la création et la gestion économique et technique des fermes urbaines, périurbaines, de campagne ou d'alpage
- 3- favoriser le développement des micro-fermes en coopérative de production
- 4- aider au développement des filières agricoles de niches sur les Territoires reconnus pour leurs productions locales
- 5- enseigner le maraîchage traditionnel français (French Method) en arriant les candidats et candidates à l'installation sous la forme coopérative
- 6- disséminer sur les Territoires un réseau coopératif d'agriculteurs et d'agricultrices sur petite surface

L'Institut accueille les candidats(es) à l'installation en agriculture sur une période d'un an durant laquelle vous travaillez en conditions réelles d'exploitation. Parallèlement au travail pratique, une formation théorique vous est assurée pour vous permettre d'acquérir les connaissances sur le monde agricole, agronomiques, économiques, juridiques et la direction d'entreprise.

Après votre formation de douze mois, vous pourrez présenter une VAE dans le diplôme choisi et trouver un emploi ou développer votre projet d'installation. Vous avez également la possibilité de rester en tant que chef d'entreprise inscrit à la MSA, sur la parcelle que l'Institut a mis à votre disposition pendant un an - où sur des parcelles mises à disposition par les mairies locales- et vous continuez à travailler comme coopérateurs(trices) de la coopérative « Les Petites Fermes d'Azur ». Vous facturez alors mensuellement le montant de vos ventes à la coopérative qui gère la commercialisation des productions.



Votre formation vous permet de devenir agriculteurs(trices) sur des parcelles labélisées AB, déclarés(ées) à la Mutualité Sociale Agricole. Vous obtenez un SIRET d'entreprise agricole et vous vous déclarez «cotisants(es) solidaires » la première année.

Votre statut définitif sera ensuite fonction de votre situation familiale et de vos revenus professionnels déclarés.

Historique de la French Method

Le maraîchage selon la méthode traditionnelle française, la French Method, est une façon de travailler qui provient du fond des siècles. Elle est relatée dans les écrits des jardiniers royaux (les familles Mollet et Le Nôtre au XVIIème siècle) puis par Monsieur de la Quintinie au Potager du Roi à Versailles, qui a concentré et développé les savoir-faire techniques de son époque.

Mais l'invention du maraîchage professionnel remonte à la période 1800-1850 à Paris intra-muros où les maraîchers de l'époque ont codifié le métier en organisant définitivement sa pratique telle que nous la connaissons aujourd'hui. Et durant deux siècles, cette méthode de travail a perduré dans les marais et l'enseignement agricole européen, à l'identique de la description faite par Jean Gérard Moreau et Jean Jaques Daverne dans leur livre paru en 1845, « Manuel Pratique de la Culture Maraîchère de Paris » ed. Vve Bouchard-Hurizard, Paris.

Les progrès de la science et des techniques ont permis aux maraîchers traditionnels de moderniser deux pratiques fondamentales : celle du travail des sols avec les motoculteurs et microculteurs et celle des semis directs avec les semoirs de précisions. Pour le contrôle du climat, les serres et tunnels plastiques sont maintenant courantes et les « couches chaudes » de la tradition, réalisées avec force fumier, ont été remplacées par les tapis chauffants et les voiles d'hivernage. L'arrosage automatique à proprement « révolutionné » l'ensemble des métiers agricoles et supprimé des milliers d'heures de travail harassant annuel.

Le maraîchage sur petites surfaces s'inscrit dans la problématique de réintroduction d'espaces agricoles au milieu des humains, au cœur des cités et des villages. La ferme, «organisme vivant», s'implique dans le réseau écologique, social et économique de son environnement immédiat.

2° - Notre offre de formation longue

L'Institut Moreau-Daverne® vous permet, sur une année, d'apprendre à maîtriser les compétences et les responsabilités de l'ensemble des postes de travail conduisant à la direction d'une entreprise



maraîchère sur petite surface. Son enseignement est basé sur la technique traditionnelle française (French Method)

Elle aboutit à l'obtention :

- du titre de « Maître-maraîcher », « Maître-maraîchère » en maraîchage traditionnel
- et permet la présentation d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à différent niveau de diplôme selon votre choix initial et vos capacités acquises : Certificat d'Aptitude Professionnelle en Agriculture (CAPA), Brevet d'études Professionnelles Agricoles (BEPA), Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), Brevet de Technicien Agricole (BTA), à l'issue de votre formation au sein de l'Institut Moreau-Daverne[®].

Pour constituer un dossier VAE, il faudra remplir le livret 1 (dossier de recevabilité) pour présenter votre projet qui sera accepté ou non, puis en fin de formation, le livret 2 qui détaillera l'ensemble de vos activités et de vos compétences.

Le formateur de l'Institut Moreau-Daverne[®] vous aide à le constituer au fil des mois.

2-1) Objectif général de l'action de la formation « longue durée »

- **Formation pratique à la production légumière : 1427h réparties sur 47 semaines (37 sem. à 31h et 10 sem. à 28h)**
- Vous apprendrez à travailler une petite parcelle de 1000 à 1500 m², sans investissements financiers excessifs, sans moyen mécanique lourd
- pour en tirer un revenu décent, sans y passer quinze heures par jour et 360 jours/an.
- Dans une diversité de 60 à 70 légumes, fleurs comestibles, mini-légumes, petits fruits
- Vous travaillez en binôme avec un ou une collègue installé(e) dans les mêmes conditions que vous, en partage des tâches quotidiennes sur vos deux marais, afin de répondre aux besoins des cultures et des récoltes. Cette organisation en binôme facilite l'organisation générale du travail sur votre marais et vous intègre dans l'esprit et la pratique coopérative indispensable à la réussite de votre entreprise maraîchère sur petite surface.
- Les techniques maraîchères pratiquées et enseignées sont totalement liées à l'optimisation des surfaces et à l'usage de l'eau par la densité des plantations. Grâce à un système de cultures entremêlées, la même surface accueille simultanément trois à quatre cultures au lieu d'une seule en maraîchage mécanisé. La terre nue arrosée entre les rangs



pour favoriser le développement des «mauvaises herbes » n'existe donc plus.

- L'organisation du travail sur l'année, le calendrier des semis hebdomadaire, les mises en place des cultures contreplantées et le travail du sol à minima vous donnent les clés de la réussite de l'optimisation des cultures sur une petite parcelle.

Vous apprenez, grâce à des outils manuels, à une organisation millimétrée des planches de cultures mais surtout à une organisation des « marais » sous une forme coopérative, à réaliser avec un binôme installé dans les mêmes conditions que vous, sur votre petite parcelle de 1000m², le même chiffre d'affaire qu'une entreprise mécanisée sur une surface dix fois plus grande avec salariés.

- **Formation théorique : 225h réparties sur 47 semaines (37 sem. à 4h et 10 sem. à 7h)**

Cette formation théorique aborde plusieurs sujets :

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Savoir piloter le système de production
- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- Gérer le travail dans l'entreprise
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- Présentation au Certiphyto initial "décideur en entreprise Non Soumise à Agrément" (DENSA)

2-2) Public visé et zone géographique (prérequis des stagiaires) :

La formation est accessible à tout public, sachant lire et écrire, excepté aux personnes à handicap moteur empêchant la marche, le port de marchandises ou les positions au sol. La formation est inaccessible aux personnes ayant un handicap visuel ou une déficience mentale.

Aucune connaissance agricole préalable n'est requise.

- maraîchers professionnels cherchant à améliorer leur système productif
- Porteurs de projet à l'installation
- Personnes désirant changer d'orientation professionnelle
- Personnes en processus de retour à l'emploi
- Personnel d'entreprise en contrat de professionnalisation

Vous êtes originaire de toutes régions, tous pays.



3° Notre engagement qualité

Un premier entretien permet de vous situer et de définir les objectifs de votre formation.

3-1) Programme de la formation

L'Institut Moreau-Daverne[®] vous permet d'acquérir les compétences dans les domaines suivants :

- Vous situer en tant que professionnel(le) agricole
- Piloter un système annuel de productions légumières
- Conduire les processus de production dans l'agroécosystème French Method
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative d'une entreprise de petite taille
- Valoriser les produits et les services de votre entreprise au sein de la Coopérative de production qui gère vos ventes
- Vous adapter aux enjeux professionnels particuliers que rencontrent les agriculteurs dans leur vie quotidienne

Cette formation longue vise à l'acquisition des connaissances permettant de créer son entreprise agricole, de la gérer au quotidien, de réaliser les démarches administratives pour l'obtention de son SIRET et son inscription à la MSA, par dépôt d'un dossier auprès de la Chambre d'agriculture.

La formation se fait en quatre séquences complémentaires :

- 1- Les modules enseignés en salle à l'Institut, quatre heures par semaine et sept heures toute les quatre semaines soit 225 h sur l'année pour apprendre la théorie
- 2- Le travail au quotidien, sur les lieux d'exploitations par les travaux pratiques courants sur 47 semaines soit 1427 heures plus l'événementiel. Vous bénéficiez de cinq semaines de congés à prendre en alternance avec votre binôme.
- 3- Les mises en situations qui permettent d'endosser le statut de chef d'entreprise par les rendez-vous pris avec les administrations, banquier, comptable, fournisseurs, clientèles, centres d'aide à la création d'entreprise, A.G. de la coopérative, entreprises partenaires, élus, fonctionnaires des services événementiels, etc...
- 4- La rédaction de votre Livret 2 pour le passage de votre VAE si cette option a été choisie.



3-2) Objectifs pédagogiques

- Apprentissage des différents choix d'exploitation puis recentrage sur l'entreprise individuelle exploitant une petite surface.
- Analyse des raisons économiques et des avantages/inconvénients de ce choix d'exploitation.
- Acquisition de la maîtrise des techniques de production spécifiques aux petites exploitations, des procédés de transformation et de commercialisation en fonction des orientations des clientèles choisies.
- Utilisation au quotidien de la diversité des agroéquipements spécifiques, des outils d'aide à la décision (OAD) et de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (site internet, page Facebook, etc...)
- Apprentissage de la gestion d'entreprise et pratique de la comptabilité par mise en relation avec l'expert-comptable pour la mise en place des déclarations fiscales obligatoires et la création du bilan annuel de votre entreprise.
- Développement des capacités personnelles et d'analyses dans les compétences biologiques et agronomiques indispensables à la réalisation des cycles de productions.
- Développement de la polyvalence des connaissances et de la multi compétence pour anticiper les problèmes, s'adapter au contexte de l'entreprise et de la clientèle.

Formation complémentaire

- L'événementiel à la ferme : comment organiser un événement sur une journée, un repas sur site, une animation, etc...

Vous prendrez rapidement conscience que 1000m² permettent de créer un « marais » professionnellement rentable, avec un travail à plein temps. Mais pour développer une entreprise agricole sur petite surface, pour augmenter son chiffre d'affaires, attirer et fidéliser des clientèles vous comprendrez très vite la nécessité d'élargir vos pratiques culturelles à des activités événementielles complémentaires.



L'Institut Moreau-Daverne® vous permet l'apprentissage de l'événementiel par l'organisation d'évènements spécifiques à la promotion du travail de maraîcher(ère) au sein de la coopérative ou par les participations aux manifestations de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), de la Chambre d'Agriculture et celles organisées par les municipalités du territoire d'implantation de l'Institut ou de la coopérative.

3-3) Critères et modalités d'évaluation des résultats :

Les vérifications de l'acquisition des connaissances enseignées sont faites en fin de chaque séance en salle, par questionnaires, QCM (questionnaire à choix multiples) et par des séances-examens mensuels pour validation des Paliers règlementaires. Sur le terrain pour les travaux pratiques, ces vérifications sont faites par questionnaires, QCM, débriefings individuels au long de l'année sur le lieu de travail pour positionner l'acquisition des critères de technicité, d'autonomie, de responsabilité, de management et de relationnel.

L'attestation de suivi de formation et le titre de « Maître-maraîcher(ère) » ne sont attribués qu'à l'issue de la réussite de l'ensemble des modules capitalisables de la formation.

L'évaluation des résultats se fait également par la réussite des cultures, l'acquisition et la satisfaction d'une clientèle récurrente.

L'évaluation des capacités acquises se fait également par le suivi des professeurs du Pôle Vert Azur d'Antibes dans le cadre du dossier de VAE conduit en parallèle à la formation pratique au sein de l'Institut Moreau-Daverne.

Le passage devant la commission de VAE est dépendante de la validation de l'ensemble des Paliers à l'Institut Moreau-Daverne® et de la bonne rédaction du livret 2.

Le stagiaire doit également remplir les feuilles d'évaluation de sa formation tout au long de l'année. Elles lui sont remises à l'issue de la validation de chaque module.

3-4) Vie pratique du stagiaire

En tant que futur entrepreneur(euse) agricole, vous adoptez immédiatement la condition de votre nouveau statut d'agriculteur en devenant responsables de vos horaires de travail.



Une base de **huit heures** quotidienne est attendue, modifiée en été ou en hiver selon les récoltes, la météo et les tâches commencées à terminer.

L'ensemble de l'organisation est cependant patronné par le responsable de l'Institut mais le système coopératif vous est appliqué et toute décision importante est lancée en débat et sa résolution votée à la majorité.

Les marais sont accessibles à partir de **6h** en été et **7h** en hiver. Les lieux sont quittés en fin d'après-midi, en fonction des tâches à réaliser.

Le travail se fait sur cinq jours/semaine.

Le samedi et le dimanche sont consacrés aux ventes et aux récoltes impératives. Ces tâches sont réalisées à tour de rôle. Les stagiaires travaillant ces jours de week-end récupèrent –s'ils ou elles le désirent– leurs heures travaillées en semaine, à leur convenance. Le dimanche donne droit à une journée et demie de récupération.

Les jours fériés ne sont pas pris en considération. Seule l'organisation collective avec son binôme si des travaux ou des arrosages sont à réaliser et les impératifs de récoltes ou de ventes gouvernent la présence aux marais durant ces journées. Les jours fériés travaillés donnent droit à une journée et demie de récupération.

Le 1^{er} mai est chômé sauf pour les stagiaires à partir du Palier 10 si ce jour tombe sur un impératif de vente (marché de plein-vent) ou de récoltes. Ce jour travaillé donne droit à deux jours de récupération.

La distribution des récoltes aux AMAPs se fait généralement en fin d'après-midi sur des lieux de distribution spécifiques à chaque AMAP, en général de **18h** à **19h**. Les élèves maraîchers(ères) qui se voient attribuer cette clientèle sont chargés d'assurer les distributions dont ils tireront leurs revenus par la suite.

Cette distribution se fait sur des horaires en sus du travail quotidien aux marais : c'est le contact clientèle indispensable et primordial dans la formation et la pratique du métier.

L'événementiel créé par la Coopérative ou l'Institut sont des moments de convivialité, de commerce, de publicité, de rencontre de la clientèle et des élus locaux, des fournisseurs, grossistes, journalistes, etc... Votre présence va de soi selon le principe que ces événements sont organisés par l'ensemble des maraîchers présents à l'Institut et les coopérateurs locaux, aux lieux et horaires diurnes ou nocturnes selon les manifestations. L'organisation de ces événements compris dans les heures de formation est contractuelle. La présence hors cadre est du volontariat et de la prise de conscience de l'intérêt promotionnel de ces événements dans la vie professionnelle d'un agriculteur.



L'organisation de votre formation vous plonge du jour au lendemain dans l'univers de l'entrepreneur agricole, organisateur de son temps, gestionnaire de l'articulation entre sa vie privée et sa vie professionnelle, responsable de ses productions et de ses ventes.

L'articulation horaire de votre formation vous permet de venir aux marais pour travailler à votre rythme, selon les contraintes météorologiques, commerciales, événementielles, des visites organisées à l'extérieur ou avec le tuteur de VAE mais dans le respect de vos productions, de votre binôme, de vos collègues coopérateurs et du quota minima d'heures de présence demandées.

Un registre de présence est à signer chaque jour par l'ensemble du personnel, stagiaires courtes et longues durées, responsables de l'Institut Moreau-Daverne®, salariés, à l'arrivée sur site. En sus des formulaires spécifiques à chaque type de formation régie par les exigences légales propres aux centres de formations.

Le stagiaire est tenu de se conformer au Règlement intérieur qui lui est remis à l'inscription de sa formation.

3-5) Restauration/poses

La nature du travail maraîcher entraîne une prise des repas sur site.

Vous êtes libre de prendre une collation à n'importe quelle heure de la journée mais le repas principal se prend à **12h**.

Chaque maraîcher organise son panier quotidien mais une organisation collective des repas de midi peut être mise au point si l'ensemble des personnes présentes en prennent la responsabilité. Comme l'ensemble des coopérateurs affiliés MSA, vous avez droit de prélever sur l'exploitation les légumes pour votre consommation courante.

Votre responsabilité d'apprenant dans cette formation longue visant à l'obtention des capacités permettant de devenir chef(fe) d'entreprise agricole vous guide dans la régie de vos temps de repos liés à votre fatigue, état physique, pénibilité des tâches, contraintes techniques, récoltes, préparation des commandes, livraisons, etc...

4) Présentation du formateur principal

Monsieur Christian Carnavalet

Né en 1956

- Agronome, membre de l'association française d'agronomie



- Président de l'agence 3C Agro Conseil, spécialisée dans l'agriculture biologique, l'agronomie, la biologie du sol, l'environnement, l'écologie, la fertilisation organique, la conduite des cultures, la phytothérapie par procédés naturels, la conception de jardins et l'étude de paysage.
- Exploitant agricole : maraîcher NAF 0113Z
- Président de l'Institut Moreau-Daverne[®], Institut de recherches sur l'agriculture biointensive sur petite surface et Centre de formation professionnelle continue et d'encadrement à l'installation agricole
- Président de la coopérative agricole « Les Petites Fermes d'Azur »
- Ancien Président (2012-2016) d'AGRIBIO 06, association des agriculteurs biologiques des Alpes Maritimes, 250 adhérents
- Créateur de la foire annuelle des agriculteurs biologiques au lycée agricole et horticole Pôle Vert Azur d'Antibes
- Paysagiste conseil, Architecte-paysagiste DESH

- **Auteurs des livres suivants :**
 - C. Carnavalet, 2021, 2^{ème} édition revue et augmentée, « *Biologie du sol et agriculture durable, Une approche organique et agroenvironnementale* ». France Agricole Paris 350 p.
 - C. Carnavalet, 2020, « *Le maraîchage sur petite surface : la French Method* » ed. Terran 320 p.
 - C. Carnavalet, 2018, 2^{ème} édition revue et augmentée, « *Agriculture biologique, une approche scientifique* », France agricole Paris, 574 p.
 - C. Carnavalet, 2015, « *Biologie du sol et agriculture durable, Une approche organique et agroenvironnementale* ». France Agricole Paris, 257 p.
 - C. Carnavalet, 2011, « *Agriculture biologique : une approche scientifique* », éditions France Agricole, 472 p. (Préface Claude et Lydia Bourguignon)

Conférences et formation

- 2021 : Initiation au maraîchage selon la French Method avec le centre de formation « Cultures Permanentes », stage d'une semaine au Lycée agricole des Calanques, à Marseille
- 2021 : Emission « Ensemble c'est mieux » 3 mars FR3 Provence Alpes Côte d'Azur
- 2021 : article Nice Matin mercredi 17 février « Les Petites Fermes d'Azur, tremplin pour maraîchers »
- 2021 : Emission Priori Terre FR3 Provence Alpes Côte d'Azur :
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/emissions/prioriterre/prioriterre-cannes-06-maraichage-petites-surfaces-french-method-petites-fermes-azur-1920944.html>
- 2019 : Conférence au SIMA avec l'Agence Bio : « Agriculture biologique : s'engager en bio, pourquoi et comment ? »
- 2019 : Conférence « L'indispensable abeille » avec Jean Pierre Glownia, apiculteur, Cabris
- 2018 : Conférence « L'homme et la terre, de l'inconscience à l'amour » Vix, La Rochelle
- 2018 : Conférence « "Le sol et la plante : les secrets d'un amour caché", Lycée agricole de Saint Ilan
- 2017 : « Vie du sol : l'agriculture de demain », Vacation de cours pour la Chambre d'Agriculture du Jura
- 2016 : Conférence « *Maraîchage biointensif sur petites surfaces* », lycée agricole de Brive-Objat-Voutezac
- 2015 : Ateliers pédagogiques « *Le rôle de la biologie du sol sur les cultures* » Salon INNOV'AGRI Toulouse septembre 2015



- 2015: conférence “Agriculture biologique: une approche scientifique” enjeux agronomiques et environnementaux. Art et Culture Mairie de Cabris
- 2015 : conférence « Agriculture biologique et développement durable : les « anciens » avaient-ils raison ? » Château de Mouans Sartoux
- 2013 : conférence « Le sol, un fonctionnement complexe » lors d’une journée ‘CTS et Agronomie’ organisée par le GABB 32 à Auch, avec Claude Bourguignon

Christian Carnavalet fait partie de la dernière génération française à avoir bénéficié de l’enseignement horticole traditionnel, et à avoir pratiqué le métier dans des entreprises tel qu’il est décrit (pour l’essentiel) dans le livre de J.G. Moreau et J.J. Daverne.

Les métiers de l’horticulture visant à produire fleurs ou légumes étaient, en 1975, toujours pratiqués de la même manière qu’en 1850, avec un peu de modernisme pour l’arrosage et la pratique du travail du sol (introduction des motoculteurs et motobineuses).

L’enseignement de ces méthodes traditionnelles, augmentées de la modernité de l’époque, faisaient partie des programmes pédagogiques des lycées agricoles français : double bêchage systématique des planches, réalisation des couches chaudes au fumier de cheval, semis à la volée, repiquage en racines nues, manipulation des coffres et châssis, cales d’aération, pose des paillassons de bruyère en hiver, etc...

Mais ne vous inquiétez pas, vous allez mettre en pratique la technique traditionnelle - la French Method - parée des infrastructures modernes et des améliorations apportées par les maraîchers du XXIème siècle, avec l’application constante des nouveautés dans les domaines agronomiques, botaniques, techniques, informatiques, etc...

Le XXIème siècle apporte son lot d’évolution en maraîchage. Aujourd’hui, le métier de producteur de denrées alimentaire implique qu’un maraîcher sache produire également des petits fruits, des œufs, des poules de chair ou des cochons nains, des fleurs comestibles, des mini-légumes, des fleurs de saisons, des plantes condimentaires en pots, etc...

L’Institut Moreau-Daverne propose en 2022 la production de légumes, de fleurs comestibles, de mini-légumes, de petits fruits, un verger, des vignes de tables, des oliviers, des chênes-truffiers, un troupeau de mouton, une collection de figuiers.

Vous constaterez l’inéluctabilité de la réussite économique de cette méthode de maraîchage traditionnelle française que vous allez apprendre. Elle est décrite par Moreau et Daverne en 1845, par Isidore Ponce en 1869, par le Prince Peter Kropotkine en 1892, par Michel Philipponneau en 1956, par les services de l’agriculture de la ville de



Philadelphie (Pennsylvanie USA) en 2007, par divers maraîchers américains et canadiens aujourd'hui et dans les résultats obtenus par les élèves de l'Institut Moreau-Daverne dans les marais de Cannes en 2020/2021

5) Les moyens pédagogiques

Pour réaliser votre accueil et votre formation, l'Institut Moreau-Daverne[®] met à disposition :

- une parcelle agricole d'1,5 ha sur Cannes-la-Bocca pour l'apprentissage de base de la French Method. Labellisée AB par Ecocert.
- 0,3 ha de verger en arbres tiges et demi-tiges et en petits fruits à Cannes-la-Bocca. Labellisé AB par Ecocert.
- Cinq ha de terres et 45 ha de forêts à Seillans, labellisés par Ecocert, pour voir des cultures plus industrielles mais toujours en French Method ainsi qu'un verger de fruitiers tiges, petits fruits, poules pondeuses, élevage ovin, trufficulture, diverses PPAM
- Deux ha d'olivieraie à l'Observatoire de Nice pour des compléments de cultures en olives, petits fruits, raisins de table. Labellisés par Ecocert.

La parcelle principale d'enseignement sur Cannes-la-Bocca est divisée en marais de 1000m² dont 20% sont couverts d'un tunnel plastique. Elle est labélisée AB. Un marais de 1000m² vous sera attribué. Vous l'exploiterez selon les directives des enseignants-formateurs de l'Institut, en coopération totale avec un binôme qui cultivera à vos côtés son marais de manière identique.

Le sol de cette parcelle est défoncé et un premier apport de fond en fumiers locaux a été réalisé. Il vous appartiendra de poursuivre les apports récurrents de fumier au long de votre formation, conformément à la méthode traditionnelle française de maraîchage enseignée.

Il est mis à disposition des élèves-maraîchers(ères) un tas de fumier composté à disposition pour les fumures régulières tout au long de l'année

Un système d'arrosage enterré positionne une prise d'eau à chaque parcelle. L'élève maraîcher(ère) installe lui-même son système d'arrosage lors de sa formation. Conformément aux instructions de l'enseignement dispensé. Le matériel d'arrosage est fourni par l'Institut.

Le matériel d'exploitation (motoculteur, semoir, microculteur) est commun à l'ensemble des maraîchers.

Le petit outillage individuel est mis à votre disposition personnelle.



Les graines utilisées pendant la formation correspondent aux cultures programmées pour les ventes aux diverses clientèles. Elles sont fournies par l'Institut.

Une serre tunnel de 200m² est positionnée sur chaque parcelle pour votre pépinière d'élevage de vos jeunes plants, vos cultures hivernales et les caprices de la météo.

Une salle de réunion, une cafétéria, des toilettes, un lieu convivial pour les repas sont à votre disposition, à l'entrée de la parcelle d'exploitation ou au cœur même de cette parcelle.

Un calendrier annuel de vos semis vous sera remis pour être entreposé dans votre tunnel personnel afin que vous le suiviez à la lettre durant cette année de formation.

Un ensemble de documents professionnels-législatifs-informatifs vous est remis au fil des séances de formations théoriques, afin de compléter l'enseignement oral et pratique quotidien.

6) Financement de la formation

Le financement en « formation continue » est lié au statut du stagiaire à son entrée en formation. Il se présente de la manière suivante :

- 1- Une partie en financement direct : autofinancement ou par le compte de formation (CPF) du stagiaire ou un autre dispositif permettant de compléter le financement de votre projet professionnel, que vous soyez salarié d'une entreprise, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant.

Les demandeurs d'emploi (indemnisé ou non) peuvent solliciter une aide de Pôle emploi auprès de leur conseiller-ère) ou directement sur la plate-forme *Mon compte formation*.

Les Régions peuvent financer votre projet de formation professionnelle. La Caisse des dépôts et consignations permet aux conseils régionaux d'accompagner des projets de formation.

Cette part de financement directe est de 8000€ pour l'année en formation longue.

- 2- La partie complémentaire du financement de la formation se fait par le résultat du travail effectué dans le marais. La production réalisée durant l'année et vendue aux diverses clientèles finance le solde des coûts liés à la formation, la mise à disposition du terrain, du matériel, du système d'arrosage, des graines et autres matériels d'exploitation, loyer et consommation d'eau.



Possibilités de financement OPCO, VIVEA (Plan de Professionnalisation Personnalisé), POLE EMPLOI

3- Possibilités de rémunération

Les candidats, selon leur situation, peuvent percevoir différents types de rémunération ou d'indemnisation durant la formation :

- AREF (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation) pour les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi. Rémunération : POLE EMPLOI. Qui contacter : Pôle Emploi
- Contrat de professionnalisation pour les personnes âgées de moins de 26 ans et pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Rémunération : Entreprise. Qui contacter ? Fonds de formation auprès duquel cotise l'employeur (OPCO)
- Rémunération du Conseil Régional sur acceptation du dossier selon les différents critères : - Rémunération : Conseil Régional - Qui contacter : Pôle Emploi

Cas particuliers :

Pour les personnes déjà titulaire de diplôme agricole mais désirant apprendre la French Method à l'Institut Moreau-Daverne® et/ou s'installer comme coopérateur in-situ, une période de six mois de formation ciblée est indispensable pour acquérir une autonomie de chef d'exploitation dans ce type de production. Modalité de financement personnalisée à définir.

Pour toute demande complémentaire sur le financement et/ou la prise en charge de cette formation, il convient de contacter l'Institut Moreau-Daverne :

moreau.daverne.institut@gmail.com

tel : 06 67 53 66 94

(Christian Carnavalet)